

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 5 octobre 2020

Contacts :

Assurance Maladie Rhône

06 12 01 50 38

francois-xavier.combasson@assurance-maladie.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

04 27 86 55 55

ars-ara-presse@ars.sante.fr



Accès aux soins

Signature d'un second contrat dans le Rhône finançant une Communauté professionnelle territoriale de santé : la CPTS des Monts du Lyonnais.

Instaurées dans la loi de modernisation du système de santé de janvier 2016, les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) sont une des réponses aux problématiques de santé de chaque territoire et aux attentes des professionnels de santé qui aspirent à mieux se coordonner entre eux et à renforcer les liens entre la médecine de ville et l'hôpital. Depuis l'été 2019, un Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI) favorise leur déploiement et leur permet de bénéficier de financements significatifs pour les aider à déployer leurs actions sur le territoire.

C'est aujourd'hui la signature du contrat de la CPTS des Monts du Lyonnais avec l'Assurance Maladie du Rhône et l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes.

La Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) des Monts du Lyonnais est née en septembre 2019 de la convergence de deux associations de professionnels de santé implantées sur le territoire depuis plusieurs années : l'Association de Santé du Pays de l'Arbresle et l'Association les Caducées sur Chamousset-en-Lyonnais. Elle regroupe déjà 70 adhérents sur les 280 professionnels de santé qui exercent sur le territoire et est présidée par Samuel Givert, masseur-kinésithérapeute à Sain-Bel.

La CPTS a su s'appuyer sur cette force collective issue du terrain pour proposer un projet de santé cohérent et adapté aux besoins de la population, projet de santé reconnu par les autorités sanitaires et qui permet à la CPTS de signer ce lundi 5 octobre 2020 son contrat ACI.

CPTS des Monts du Lyonnais

Territoire :

30 Communes** autour de Saint-Laurent-de-Chamousset et de l'Arbresle.
29 communes dans le Rhône et une dans la Loire

Population couverte :

48 780

Adhérents :

70

TROUVER DES SOLUTIONS POUR ASSURER LE MAINTIEN A DOMICILE

Le projet de CPTS des Monts du Lyonnais se décline autour de 4 objectifs généraux : l'amélioration de l'accès aux soins, l'organisation des parcours de soins et du lien ville-hôpital, la prévention et la communication.

Le maintien à domicile des personnes fragiles sur le territoire constitue également un enjeu fort pour la CPTS, à la fois dans la thématique de la coordination des intervenants ; avec également le repérage précoce, de la prévention et aussi de la mobilité avec un accès privilégié aux services de transports des collectivités locales.

La CPTS propose ainsi des réunions pluri-professionnelles régulières, des outils adaptés et des parcours spécifiques, comme par exemple, l'organisation des soins non programmées dans les EHPAD du territoire. La CPTS envisage aussi un événement annuel intitulé « Parcours senior » à destination des personnes âgées, des aidants, de la famille.

Missions du contrat ACI :**Missions socles :**

Amélioration de l'accès aux soins

Organisation des parcours pluri-professionnels autour du patient

Développement des actions territoriales de prévention

Missions optionnelles :

Développement de la qualité et de la pertinence des soins

Accompagnement des professionnels de santé sur le territoire

Sommes versées**à la signature :**

116 250 €
par l'Assurance Maladie

15 000 €
par l'ARS
pour l'écriture du
projet de santé.

Rémunération maximale**sur 5 ans :**

1 050 000 €

Les 30 communes de la CPTS des Monts du Lyonnais :**Communes du Rhône :**

Bessenay, Bibost, Brullioles, Brussieu, Bully, Chambost-Longessaigne, Chevinay, Courzieu, Eveux, Fleurieux-sur-l'Arbresle, Haute-Rivoire, L'Arbresle, Lentilly, Les Halles, Longessaigne, Meys, Montrottier, Sain-Bel, Saint Clément-les-places, Saint-Genis- L'Argentière, Saint-Germain-Nuelles, Saint-Julien-sur-Bibost, Saint-Laurent-de-Chamousset, Saint-Pierre-Lapalud, Sainte-Foy-l'Argentière, Savigny, Sourcieux-les-Mines, Souzy, Villechenève

Commune de la Loire :

Virigneux

FACILITER L'ACCES AUX SOINS ET DEVELOPPER LA TELECONSULTATION

Une des missions socles des CPTS consiste à améliorer l'accès aux soins des habitants, avec notamment l'affiliation à un médecin traitant, en effet sur le territoire de la CPTS des Monts du Lyonnais près de 5 000 patients n'ont pas déclaré de médecin traitant. Les professionnels de santé de la CPTS vont proposer des plages dédiées pour faire face aux besoins immédiats de soins de patients. Par ailleurs, dans ce territoire où les distances à parcourir peuvent être importantes, la CPTS s'engage à développer la téléconsultation. La téléconsultation pourra être réalisée en binôme médecin/infirmière, depuis le domicile du patient et en binôme médecin/pharmacien, depuis la pharmacie d'officine. La téléconsultation pourra aussi être un recours pour les EHPAD. Une cinquantaine d'actes seront programmés d'ici septembre 2021.

CONSTRUIRE DES PARCOURS DE SOINS INTRA ET EXTRA TERRITORIAUX

Au-delà du parcours sur le maintien à domicile, la CPTS tend à développer un partenariat fort à la fois avec les acteurs sanitaires de proximité et médico-sociaux de son territoire mais également avec des établissements de second recours plus éloignés. Un travail est engagé en ce sens avec l'hôpital de l'Arbresle afin d'organiser les sorties d'hospitalisation. Un rapprochement est également en cours avec le CHU de Lyon Sud dans l'optique d'admissions directes pour des patients du territoire. La CPTS travaille aussi au développement d'outils de partage d'informations entre professionnels au travers notamment d'une carte mémo afin d'identifier « l'équipe traitante » du patient. Elle tend par ailleurs à favoriser le déploiement du dossier médical partagé (DMP). La CPTS s'engage à ouvrir 1000 nouveaux DMP d'ici l'automne 2021.

DEVELOPPER DES ACTIONS TERRITORIALES DE PREVENTION

Au regard des résultats d'un diagnostic « santé » précis qui a été réalisé sur le territoire de la CPTS des Monts du Lyonnais, des objectifs de prévention ont été définis : comme améliorer la couverture vaccinale et les dépistages des cancers.

ATTIRER DES ETUDIANTS ET DE NOUVEAUX PRATICIENS ET PROMOUVOIR L'EXERCICE COORDONNE

Développer l'attractivité du territoire pour attirer de nouveaux professionnels de santé est également un enjeu majeur pour la CPTS des Monts du Lyonnais. La CPTS souhaite pouvoir accueillir des stagiaires dans les cabinets des professionnels de santé du territoire. Pour cela, les professionnels de santé du territoire seront formés au tutorat, des facilités pour le logement seront proposées aux étudiants, et des temps d'échanges seront organisés entre les professionnels de santé actuels et les futurs professionnels de santé.

Pour attirer de nouveaux praticiens, il est envisagé de créer également de nouvelles Maisons de santé pluri-professionnelles (MSP), dans les prochaines années.

Dans le contexte sanitaire actuel, la coordination des professionnels de santé, notamment dans le cadre de la CPTS des Monts du Lyonnais a permis de faciliter les échanges entre professionnels de santé et structures de soins (hôpitaux, SSIAD, EHPAD, ESAD, ADMR) du secteur. Une formation à la téléconsultation a été faite, du matériel médical a été récupéré et redistribué aux professionnels qui en avaient besoin.

Un centre de consultation COVID a été ouvert sur L'Arbresle pour recevoir les patients symptomatiques orientés par les médecins généralistes, le SAMU et les hôpitaux et ainsi éviter l'engorgement des urgences et des cabinets médicaux. Ce centre covid a évolué en mai dernier pour se transformer en centre de dépistage.